



Délibération n° D2024P-12-34-ins

Les nouveaux membres élus au conseil d'administration et les trois personnalités extérieures désignées par le CNRS, la région Auvergne-Rhône-Alpe et la métropole de Lyon

En séance du 17 décembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3 et D. 719-41 à D. 719-47 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Considérant qu'après examen des candidatures reçues, une seule combinaison permet de répondre aux exigences fixées par les dispositions réglementaires et apparaît en conséquence sur le bulletin de vote proposé :

Après en avoir délibéré,

Désignent comme personnalités extérieures du conseil d'administration :

- Madame Caroline ROBA au titre de la catégorie 1, une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise
- Madame Catherine ALBOUT au titre de la catégorie 2, un représentant des organisations représentatives des salariés
- Madame Audrey LYARD au titre de la catégorie 3, un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés
- Monsieur François BECKRICH au titre de la catégorie 4, un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire
- Monsieur Jean-Olivier VIOUT au titre de la catégorie 5, une personnalité choisie en raison de ses compétences professionnelles, scientifiques ou académiques correspondant aux activités de l'université

La présente délibération a été adoptée par :

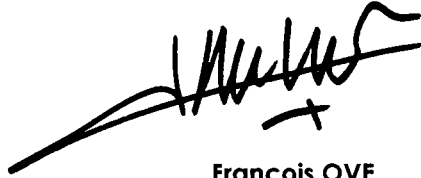
✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre de votes pour :	25
✓ Nombre de votes blancs :	2
✓ Nombre de votes nuls :	0



CONSEIL D'ADMINISTRATION
17 décembre 2024

Lyon, le 19 décembre 2024

Le président de séance, doyen d'âge des nouveaux membres élus au conseil d'administration



François OVE